



Compte rendu général des activités du Québec

Depuis Stockholm, les principales activités de la Chambre québécoise des huissiers de justice, furent les suivantes :

UN JOURNAL PROFESSIONNEL

L'HUISSIER, tel est son nom. Le premier numéro, tiré à 2000 exemplaires, fut distribué à nos membres, aux magistrats, aux directions des ordres professionnels.

Par les soins de notre confrère MATHIEU, il franchira l'Atlantique. Ce n'est qu'un départ ; l'amélioration sera perceptible dans les prochains numéros, puisque nous puiserons aux exemples constitués par Le Nouveau Journal des Huissiers de Justice et l'UIHJ Magazine. L'HUISSIER s'inscrit donc dans notre recherche de consolidation et de maintien de liens de communication efficaces avec nos membres, nos partenaires gouvernementaux ou professionnels.

GROUPES DE TRAVAIL

La Chambre a créé plusieurs groupes de travail visant essentiellement à assurer le développement de la profession d'huissier de justice. La plupart de nos activités professionnelles s'inscrivent en prélude ou en prolongement des activités des tribunaux. Or, nous constatons que les efforts de rationalisation des dépenses reliées à l'administration de la justice, affectent le volume des actes dévolus à l'huissier de justice. Notre survie est indissociable de la pleine occupation de champs naturels où, jusqu'à maintenant, nous étions plutôt timides.

EXAMEN PROFESSIONNEL

En décembre prochain, 60 stagiaires subiront l'examen professionnel en vue de permettre au Bureau d'émettre un permis d'huissier de justice. Il s'agit du premier examen administré sous l'entière responsabilité de la Chambre des huissiers de justice du Québec.



Me MATHIEU

MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS

Les quelques 260 000 professionnels québécois sont régis par une loi cadre, le Code des professions et par une loi particulière à chacun des 43 ordres professionnels. Il faut savoir qu'en 1973, « le législateur confiait des responsabilités aux ordres professionnels par l'intermédiaire d'un système largement fondé sur le principe de l'autonomie des professions et chargeait l'Office des professions de veiller à ce que chaque ordre accomplisse adéquatement son mandat de protection du public ».*

L'adaptation du domaine d'exercice pose un problème majeur dans la mesure où nous sommes plongés dans un projet de réforme qui risque de chambarder le monde professionnel, alors que nous obtenions à peine la maîtrise de tous les instruments indispensables à notre développement, que nous pouvions parler



par et pour nous-mêmes, être présents dans tous les débats sans être taxés de promouvoir d'abord les intérêts économiques de nos membres. Considérant l'importance des enjeux, les huissiers de justice discutent entre eux, affinent leur discours, précisent leur statut et orientent leur avenir.

PROJETS DE MÉMOIRES

Un premier projet de mémoire, préparé sous l'autorité compétente du professeur Hubert REID, dont plusieurs d'entre vous connaissent la réputation, s'inscrit largement en corollaire à notre réflexion sur ce que nous sommes réellement et vers où nous souhaitons nous diriger. À la fin de l'automne, nous croyons être en mesure de le présenter au nouveau ministre de la Justice.

Un deuxième projet de même nature vise plus particulièrement à favoriser le développement et la promotion de l'acte professionnel de constat, à proposer des méthodes visant à assurer la formation des huissiers de justice dans ce domaine particulier, et à publiciser l'activité le plus largement possible auprès des clients potentiels.

À partir de ce qui a été imaginé par notre Chambre Nationale et de ce qui se fait dans d'autres pays membres de l'UIHJ, un troisième projet de mémoire vise à proposer des méthodes de nature à permettre aux huissiers de justice d'avoir accès à des renseignements en vue de faciliter l'exécution des décisions des tribunaux.

Préparé en collaboration avec notre conseiller juridique, Me Bernard GODBOUT, et un groupe d'huissiers

de justice, ce projet vise d'abord à obtenir un avis favorable de la Commission d'accès à l'information, organisme québécois dont l'une des fonctions consiste à surveiller l'application des différentes lois sur l'accès aux renseignements.

VISITE DU COMITE DE DIRECTION DE LA CHAMBRE NATIONALE BELGE DES HUISSIERS DE JUSTICE

Quelle belle visite que celle de nos confrères de la Chambre Nationale belge des huissiers de justice. Laissez-les vous dire avec leurs mots, la palette de couleurs des feuilles à l'automne, les oies blanches, les baleines, les distances, le fleuve, Montréal, Québec, l'île d'Orléans, Charlevoix. Laissez-moi vous dire l'honneur qu'ils nous ont fait de fraterniser à notre Chambre Nationale, de marcher dans l'Allée des huissiers, d'échanger autour d'un bon repas. Il nous ont rempli du désir de connaître davantage nos collègues du monde entier, puisque l'Union Internationale des Huissiers de Justice constitue le forum où ces échanges peuvent naître et se réaliser.

Alain Coulombe

*Huissier de justice
Président de la Chambre
Nationale des Huissiers de Justice*

Source :

Ronald DUBÉ, huissier de justice,
Directeur général et secrétaire
Chambre des huissiers de justice du Québec
1100 boulevard Crémazie Est, bureau 215
Montréal (Québec) H2P 2X2
Tél. : (514) 721-1100
Fax : (514) 721-7878

* Le système professionnel québécois de l'an 2000. L'adaptation des domaines d'exercice et du système à la réalité du XXI^e siècle. Avis au Gouvernement du Québec transmis au ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

A *ctivities in*

**Since Stockholm,
the main activities
of the Quebec
Chamber have
been as follows :**

A PROFESSIONAL JOURNAL

Which is called «L'Huissier» (The Bailiff). The first edition, of which 2,000 copies were printed, was distributed to our members, to judges and law officers and to the senior management of the professional orders. Thanks to the efforts of one of our members, Mr. MATHIEU, it will cross the Atlantic. This is only the beginning. There will be a noticeable improvement in future editions as we will draw on the examples of Le Nouveau Journal des Huissiers de Justice (The New Journal of Bailiffs) and the UIHJ Magazine. L'Huissier is one of the ways by which we mean to consolidate and maintain effective communication with our members, our partners in the government and in the professions.

WORKING GROUPS

The Chamber has created several working groups primarily with a view to developing the profession. Most of our professional activities anticipate or continue the





Quebec

work of the courts. We have noted that efforts to rationalise the expenses of the administration of justice affect the volume of work passed on to bailiffs. If we are to survive we must fully occupy our natural spheres of activity, where we have been rather timid up to now.

PROFESSIONAL EXAMINATION

Next December 60 trainees will take a professional examination. Successful candidates will receive a bailiff's certificate from the Bureau. It will be the first examination to be administered wholly by the Quebec Chamber of Bailiffs.

UPDATING THE PROFESSIONAL SYSTEM IN QUEBEC

There are about 260,000 professionals in Quebec who are governed by a framework law, the Code of the Professions and by laws specific to each of the 43 professional orders. It should be noted that in 1973 «parliament conferred duties on the professional orders by the means of a system based largely on the principle of the autonomy of the professions and charged the Office of the professions to ensure that each order carried out its mandate to protect the public adequately.»

Changing the area of practice poses a major problem as we are in the middle of a proposed reform which is likely to turn the professional world upside down. Furthermore we have only just acquired the instruments we need for our development, when we can talk by and for ourselves, to be present in all the debates without being obliged to promote first of all the economic interests of our members. Given the importance of what is at stake, bailiffs are talking among themselves, refining their ideas, defining their status and setting the direction for future developments.

DRAFT PAPER

A first draft paper, prepared under the competent authority of Professor Hubert Reid, whose reputation is known to some of you, is an addition to our debate on what we really are and where we wish to go. We think we shall be able to present it to the new Minister of Justice at the end of autumn.

A second paper of the same type aims to encourage the development and promotion of the constat (formal record of evidence taken by a bailiff). It proposes methods for the training of bailiffs in this specific area, and methods to publicise the activity as widely as possible among potential clients.

Starting from the reflections of our National Chamber and what happens in other countries of the UIHJ, a third draft paper pro-

poses methods which would allow bailiffs to access information in order to facilitate the execution of court orders. Prepared in collaboration with our legal adviser, Maître Bernard Godbout, and a group of bailiffs, the purpose of the paper is to obtain a favourable opinion from the Commission on access to information, a Quebec organisation one of whose functions is to monitor the application of the various laws on access to information.

VISIT OF THE EXECUTIVE COMMITTEE OF THE BELGIAN NATIONAL CHAMBER OF BAILIFFS

Our colleagues from the Belgian National Chamber had a truly wonderful visit. Let them tell you in their own words about the brilliant colours of autumn, the white geese, the whales, the space, the river, Montreal, Quebec, the Isle of Orleans and Charlevoix. I must say that we were truly honoured by this visit to our National Chamber, by the visit to the Allée des Huissiers (Bailiffs' way), and by the opportunity to exchange views over a good meal. They inspired us with the desire to know more about our colleagues worldwide, as the International Union is the natural forum for such exchanges to be conceived and put into effect.

Alain Coulombe

Bailiff

President of the Quebec Chamber of Bailiffs

1. The professional system in Quebec for the year 2000. Changes in areas of practice and in the system, to bring them into line with the reality of the 21st century. Opinion of the government of Quebec to the minister with responsibility for the application of professional laws.

La Belgique en visite au secrétariat Montréal

Le 26 septembre 1997, le confrère André Mathieu, secrétaire permanent de la section Amérique du Nord de notre Union, recevait la visite de confrères membres du Bureau de direction de la CNHB venus de plusieurs coins de la Belgique.

A cette occasion, le secrétaire permanent, lors d'une courte réception en l'honneur de ses invités, leur fit part des liens bien particuliers qui liaient les deux pays, notamment en ce que, dès 1967, alors que notre secrétaire en était à compléter sa cléricature, une commission de notre Union sous la gouverne des Huissiers de justice Jean BAIWIR et Georges BERN avait dès lors mis sur pied, à Montréal même, l'ébauche du statut idéal de l'huissier de justice. Cette commission quelque peu "avant-gardiste" mettait notamment en évidence le statut libéral car directement relié à la respon-



Les représentants de la délégation belge en compagnie

sabilité de l'huissier de justice face aux justiciables pour la protection du public, ce qui aujourd'hui est la principale notion à laquelle sont assujettis les 43 ordres professionnels œuvrant en territoire du Québec.

Qui plus est, il est aussi un fait auquel les huissiers de justice du Québec sont redevables du titre d'huissier de justice c'est celui du président Marcel BRIERS qui, lors d'un congrès tenu à Drummondville, invitait avec force détails les représentants du gouvernement du Québec, alors présents, à officialiser ce titre pour tous les huissiers pratiquants au Québec.

D'autre part, il mit en exergue l'inauguration, à son étude, de la Salle Baudouin GIELEN et du tableau des huissiers de justice membres de notre Union qui se

situe tout près de cette salle. Vous aurez compris que ces deux éléments ont été apportés au secrétariat pour souligner toute l'affection et l'amitié que feu le Président GIELEN avait pour les huissiers du Québec, d'ailleurs, il ne passait pas une année sans venir y séjourner régulièrement et dire un "bonjour" à ses collègues et amis québécois. Pour les huissiers du Québec, sa silhouette était devenue une réalité constante à tel point qu'on le surnommait ici : "*le plus québécois des Européens*".

La délégation Belge se composait de :

Me Jean-Claude BERTRAND, huissier de justice à Namur,
Me Roland de MEERLEER, huissier de justice à Bruxelles,
Me Michel GYSEN, huissier de justice à Nivelles,



permanent de **B**elgium visits the *permanent secretariat* *of Montreal*



le Me MATHIEU

On 26 september 1997, André MATHIEU, the permanent secretary of the North American section of the Union was visited by the members of the managing committee of the National Chamber of Bailiffs of Belgium who had come from all over Belgium.

Me Victor HOUET, huissier de justice à Turnhout,

Me Marcel MIGNON, huissier de justice à St-Hubert et Wellin,

Me Jean-Claude MOUREAUX, huissier de justice à Liège,

Me Charles VANHEUKELEN, Président et huissier de justice à Louvain,

Mme Jacqueline PRINCEN

Mme Anne HICQUET

Mme Michèle GROUX

Madame Victor HOUET

Mme Jocelyne SALIGOT

Mme Danielle COURTOIS

Mme Maria SCHAUS

Me Michèle PAQUETTE, huissier de justice et déléguée au secrétariat permanent, ainsi que Me Gilles BOISVERT, huissier de justice et membre honoraire de l'UIHJ, accompagnaient Me MATHIEU lors de cette visite.

During a brief reception in honour of the guests, the permanent secretary told them of the very special links which existed between the two countries especially since 1967. When our secretary was in the process of completing his clerkship, a committee from the Union, led by Jean BAILER and Georges BERN, set up in Montreal itself, a rough model for the ideal professional status of the bailiff. This rather «avant garde» committee laid particular emphasis on the importance of professional independence as it was directly linked to the responsibilities of the bailiffs regards the litigants and the protection of the public. It is now the principal notion governing the 43 professional orders working in Quebec.

The bailiffs of Quebec are also indebted to Marcel BRIERS, president of the association, for the title

of bailiff. During a conference in Drummondville, giving a great many details, he invited the representatives of the Quebec government to make the title official for all the bailiffs practising in Quebec.

He also spoke of the inauguration of the Baudouin GIELEN Room in his offices, and the register of bailiffs who are members of the Union to be kept close by. It goes without saying that the room and the register have been opened at the secretariat as a mark of the affection and friendship that the late President Gielen felt for the bailiffs of Quebec. Indeed Maître GIELEN did not let a year go by without coming to stay and saying hello to his colleagues and friends in Quebec. His figure was so well known that he was nicknamed « *the most Quebecan European of all* ».

The Belgian delegation consisted of :

- **Maître Jean-Claude BERTRAND**
Bailiff at Namur
 - **Maître Roland de MEERLEER**
Bailiff at Brussels
 - **Maître Michel GYSEN**
Bailiff at Nivelles
 - **Maître Victor HOUET**
Bailiff at Turnhout
 - **Maître Marcel MIGNON**
Bailiff at St - Hubert & Wellin
 - **Maître Jean-Claude MOUREAUX**
Bailiff at Liege
 - **Maître Charles VANHEUKELEN**
President and Bailiff at Louvain
- Mrs. Jacqueline PRINCEN**
- Mrs. Anne HICQUET**
- Mrs. Michèle GROUX**
- Mrs. Victor HOUET**
- Mrs. Jocelyne SALIGOT**
- Mrs. Danielle COURTOIS**
- Mrs. Maria SCHAUS**
- **Michèle PAQUETTE,**
Bailiff and delegate to the permanent secretariat,
 - **Gilles BOISVERT,**
Bailiff and Honorary member of the UIHJ,
- also accompanied **André MATHIEU.**

Dans le cadre d'une visite officielle au Québec d'une délégation française du Ministère de la Justice, il avait été demandé une rencontre avec des représentants de la Chambre des Huissiers de Justice du Québec. Cette rencontre eut lieu le 25 avril dernier.

Outre certains aspects relatifs à la procédure allégée nouvellement introduite au Québec, la délégation s'intéressait particulièrement au domaine des ventes aux enchères menées par les huissiers de justice québécois. L'on sait maintenant qu'une éventuelle loi fera prochainement disparaître le privilège qu'avaient les commissaires-priseurs par l'achat des anciennes charges par l'Etat français.

Cette loi abrogera donc notamment l'ordonnance du 2 novembre 1945 et créera en France des sociétés pour la mise en vente aux enchères publiques de biens meubles.

Cette loi obligera ces nouvelles Sociétés à utiliser dorénavant les services d'un commissaire-priseur, d'un huissier de justice ou encore d'un notaire qui officieront la tombée du marteau lors de telles ventes.

Il semble évident qu'à cause des récentes élections, ce projet de loi déposé à l'Assemblée législative est mort au feuillet lors de la récente dissolution parlementaire. Il est fort probable toutefois que le prochain Gouvernement devra essentiellement y revenir si l'on considère essentiel à ce que l'état français soit compétitif eu égard aux grandes maisons internationales déjà bien implantées notamment à Londres et New-York. "Une activité accessoire au goût de principal" titrait votre rédacteur en chef François Puyatier à l'intérieur d'un dossier spécial, paru dans le Nouveau Journal des Huissiers de Justice n° 28 de Décembre 1994. C'est donc un dossier à suivre de près et qui permettra sans nul doute une activité accrue chez une très grande majorité de nos confrères huissiers de justice de France.

À la fin de cette rencontre, la Chambre des Huissiers de Justice du Québec conviait la délégation à une visite et à un dîner au bord du Saint-Laurent et particulièrement au pays du poète et chanteur québécois Félix Leclerc sur son île d'Orléans qu'il chérissait tant.



Étaient présents, dans l'ordre habituel, sur la photo prise aux chutes Montmorency face au pont et à l'île d'Orléans où vécut Félix Leclerc :

DEVANT, de gauche à droite :

Mme MÉNARD, représentante du Ministère des Affaires Internationales au Gouvernement du Québec;

Le Professeur Hubert REID, ancien doyen de la Faculté de Droit de Laval;

Me André SÉNÉCHAL, ancien Président;

Mme Francis CAVARROC, épouse du Directeur des Affaires civiles et du sceau

DERRIERE, de gauche à droite :

Me Bernard GODBOUT, avocat et procureur de la Chambre des Huissiers de Justice du Québec;

Me Alain COULOMBE, nouveau Président désigné;

Me Victorien BOURDAGES, Président sortant de l'Ordre des Huissiers de Justice du Québec;

M. Francis CAVARROC, Magistrat et Directeur des Affaires civiles et du sceau représentant le Ministère de la Justice de France;

Mme Henriette CHAUBON, Magistrat et sous-directeur des professions judiciaires et juridiques à la direction des Affaires civiles et du sceau ;

M. Alain TESSIER-FLOHIC, Magistrat au service des Affaires Européennes et Internationales au Bureau du Droit Communautaire et du Droit Comparé;

Son Excellence H. de RAYMOND, consul de France au Consulat Général de France à Québec;

Me Ronald DUBÉ, huissier de justice, Directeur Général et Secrétaire de la Chambre Nationale des Huissiers du Québec;

N'apparaît pas sur la photo : Me André MATHIEU, huissier de justice, Administrateur à la CHJQ et secrétaire permanent représentant l'Union Internationale des Huissiers de Justice.

Une histoire de poisson

Des dizaines de pêcheurs en colère ont obligé deux Huissiers de Justice Montréalais à décoller sous escorte policière, pour fuir LOURDES-DE-BLANC-SABLON, un petit village de la côte nord du CANADA, où ils devaient saisir plusieurs tonnes de poissons.

Me André MATHIEU - Huissier de Justice à Montréal (QUEBEC) devait procéder avec un de ses confrères, Me TAILLEFER, à une saisie à la requête de deux compagnies de transport, dans une usine de transformation de flétans, de turbots et de crabes, située dans une bourgade se trouvant sur la côte du golfe du Saint Laurent, en face de Terre-Neuve, où l'horizon est bordé d'icebergs.

Il n'existe aucune route pour relier ce village, qui n'est accessible que par la mer, quand elle n'est pas prise par les glaces, ou par avion.

Atterris en pleine taïga, après deux heures et demie d'avion, nos huissiers de justice ne pouvaient compter que sur deux agents de la sûreté du QUEBEC, pour les protéger d'une foule hostile. Les renforts les plus proches se trouvaient à huit heures de jeep, plus une demie heure d'avion.

Dans un premier temps, Me MATHIEU avait réussi à convaincre le responsable de la conserverie de le laisser accéder aux gigantesques chambres froides pour effectuer la saisie mais ce dernier devait changer rapidement d'attitude, après la saisie du compte bancaire de l'usine.

Contraints d'arrêter leurs opérations, Me MATHIEU et Me TAILLEFER se rendirent au poste de police de BLANC-SABLON, le seul existant à des centaines de kilomètres à la ronde. Après quatre heures de pourparlers, nos confrères réussirent, avec bien des difficultés, à regagner leur avion, et à décoller.

De son côté, le responsable de la conserverie, soutenant que sa société venait de reprendre la gestion de l'usine, les dettes ne pouvaient que concerner son pré-décèsseur.

C'est dans ces conditions, qu'à la suite de l'opposition formulée à la saisie, l'affaire fut de nouveau évoquée devant le Tribunal.

Les manoeuvres de la conserverie ont finalement fini en queue de poisson, puisque la cour Supérieure a rejeté l'opposition de la société qui exploite les usines de conservation.

Parce qu'elle succédait à une autre compagnie, la conserverie soutenait qu'elle n'avait pas à rembourser les 120 000 dollars réclamés. Mais la cour en a décidé autrement, au motif que ce sont les mêmes administrateurs qui gèrent la société.

Quant aux créanciers américains, ils sont médusés devant tant d'atermoiements et de difficultés. *« Quand le Juge rend une décision aux Etats-Unis, celle-ci est toujours exécutée. Et si quelque chose va mal, le shérif qui est chargé de l'exécution est immédiatement assisté par la police de l'Etat, qui intervient sans problème. »*

Depuis, d'autres fournisseurs de l'usine se sont manifestés, car ils ne sont pas payés, tout comme le représentant d'une coopérative de pêcheurs, qui réclame des dizaines de milliers de dollars, au nom de ses membres.

Forts de cette décision, Me MATHIEU et Me TAILLEFER souhaitent pouvoir procéder à l'exécution - si on leur en donne les moyens - convaincus que cette histoire de poisson commence à sentir de plus en plus mauvais ...

Jacques BERTAUX

Huissier de Justice

51100 REIMS - FRANCE

Membre de l'Union

Internationale des Huissiers

de Justice et Officiers Judiciaires



A fishy tale

Dozens of angry fishermen forced two Montreal bailiffs to flee Lourdes-de-Blanc-Sablou under police escort. Lourdes is a small village on the north coast of Canada, where they had gone to seize several tons of fish.

On the application of two transportation companies, Maître André MATHIEU, a Montreal Bailiff, and one of his colleagues, Maître TAILLEFER, were supposed to effect a seizure in a fish processing plant in a small town on the Gulf of St. Lawrence across from Newfoundland where the horizon is dotted with icebergs.

There is no road to the village which can only be reached by sea, when it is not frozen over, or by plane.

Having landed in the middle of the taiga after a two and a half hour

plane journey, the bailiffs had only two Quebec security officers to protect them from a hostile crowd.

The nearest reinforcements were eight hours away by jeep or more than half an hour by plane.

Initially, Maître MATHIEU managed to persuade the manager of the canning factory to let him enter the giant cold storage rooms to carry out the seizure, but he changed his mind very quickly

after the attachment of the factory's bank account.

Forced to stop their operations, Maître MATHIEU and Maître TAILLEFER went off to the police station at Blanc-Sablou, the only one for hundreds of kilometres. After four hours of negotiations, our colleagues were able to get back to their plane and take off, not without difficulty.

The manager of the factory maintained that as his company had only just taken over the management, the debts were the sole concern of his predecessor.

It was against this background that the case came back to court,



Me MATHIEU (à droite) à son arrivée, avec ses deux assistants, à Blanc-Sablou



after the company formally opposed the seizure.

The manoeuvres of the canning factory finally ended up in the briny as the High Court rejected the company's opposition.

Because it succeeded another company, the canning factory maintained that it was under no obligation to repay the 120,000 dollars claimed.

The Court, however, decided otherwise on the grounds that the company was under the same management.

The American creditors meanwhile are amazed by all the procrastination and problems. «When a judge makes an order in the United States, it is always executed. And if something goes wrong, the sheriff who is charged with the execution is helped immediately by the state police, who intervene without any problem.»

Since then, other suppliers have appeared on the scene, also unpaid, like the representative of a fishermen's cooperative which is claiming tens of thousands of dollars on behalf of its members.

With the new judgment behind them, Maître MATHIEU and Maître TAILLEFER hope to be able to carry out the seizure, if they are given the resources, before this story gets them into too bad an odour

Jacques Bertaux

*Bailiff/Sheriff Officer
51100 Reims, France
Member of the International
Union of Sheriff Officers and
Judicial Officers*

L' équipe de "Recouvrement c

**Félicitations
à l'Equipe de
Recouvrement
du Tribunal
d'Alberta (Canada).
Le 19 juin 1997,
le premier ministre
d'Alberta,
M. Ralph KLEIN,
a remis la Médaille
d'Argent du Prix
d'Excellence 1997
du Premier Ministre
aux membres de
cette équipe.**

Ce prix récompense les excellents services fournis par l'équipe au Sheriff's Office.

Le succès de l'initiative de "Recouvrement Civil" s'explique à la lumière de ses objectifs et de ses réalisations :

1^{er} objectif

Rationaliser les méthodes de recouvrement et éliminer les obstacles inutiles posés par les réglementations pour ainsi réduire les frais du secteur privé travaillant dans la province d'Alberta.

Réalisations

Les méthodes de recouvrement des dettes ont été rationalisées et les obstacles inutiles posés par les réglementations ont été éliminés. Dans le système précédent, non seulement c'était le Sheriff's Office qui procédait aux saisies, mais le créancier pouvait obtenir un ordre du tribunal pour qu'un huissier privé procède aux saisies.

Maintenant, toutes les saisies sont faites par des huissiers autorisés, avec l'appui d'agences de recouvrement civil. Dans le système précédent, un titre exécutoire obtenu dans un district judiciaire ne pouvait être appliqué dans un autre district judiciaire. A présent, un titre exécutoire peut être appliqué partout dans la province.

2^{ème} objectif

Moderniser et rationaliser la loi concernant l'exécution de jugements en matière financière et les recours antérieurs à des jugements, comme conseillé par le





"il" se voit décerner le prix du premier ministre

Alberta Law Reform Institute et publié dans ses Reports on the enforcement of Money Judgments and Prejudgment Remedies, après sept années d'étude approfondie de la loi sur les créanciers dans la Province d'Alberta.

Réalisations

La loi portant sur l'exécution de jugements en matière financière et les recours antérieurs à des jugements a été modernisée et rationalisée.

Dans le passé, plusieurs lois portaient sur les saisies. Il n'y a plus maintenant qu'une seule loi, le Civil Enforcement Act, qui s'applique à l'exécution de jugements en matière financière.

3^{ème} objectif

Éliminer le "double emploi" pouvant exister dans les fonctions d'enregistrement entre le Sheriff's Office et le Personal Property Registry en rassemblant toutes les informations au Personal Property Registry, ce qui fournit par la même occasion aux habitants d'Alberta un registre unique plus complet et plus détaillé, englobant toute la province.

Réalisations

Le double emploi des fonctions d'enregistrement entre le Sheriff's

Office et le Personal Property Registry a été éliminé. Dans le passé, le créancier devait rassembler des informations provenant de plusieurs sources concernant l'exécution d'un commandement. Les informations sont rassemblées maintenant par le Personal Property Registry et sont accessibles en de nombreux endroits de la province.

4^{ème} objectif

Offrir de nouveaux créneaux au secteur privé, réaliser d'importantes économies pour le Gouvernement d'Alberta et améliorer la disponibilité et la fourniture des services aux créanciers en délocalisant les activités de saisie du Sheriff's Office.

Réalisations

De nouveaux créneaux ont été créés pour le secteur privé et des économies substantielles ont été réalisées pour le Gouvernement d'Alberta.

Dans le passé, un seul Sheriff's Office procédait aux saisies pour le gouvernement. Actuellement, on trouve vingt-trois agences privées de recouvrement civil opérant dans la province, ce qui est un peu plus qu'en France. Dans le passé, les créanciers n'avaient pas le choix de l'instance qui pro-

cedait aux saisies. A présent, les créanciers peuvent choisir parmi ces vingt-trois agences.

Pour assurer le succès de l'entreprise, un groupe de personnes innovatrices et consciencieuses a coordonné la direction du projet. Leurs connaissances ont été utilisées pour mettre au point des procédures de consultation du public et de distribution des informations, un procédé de développement des formulaires et des procédures, des programmes éducatifs pour les partenaires et un programme de formation pour le personnel.

Le projet a permis d'économiser 1,8 millions de dollars et s'est terminé par la proclamation de la Civil Enforcement Act le 1er janvier 1996. Une excellente planification du projet, un contrôle rigoureux de son déroulement et une excellente contribution des partenaires ont fait de cette initiative qui sert de référence un énorme succès. Ce projet est examiné par d'autres juridictions canadiennes qui l'utilisent comme modèle pour procéder à des changements. Auparavant, il avait déjà été reconnu au niveau international par l'entremise de ce magazine.



Civil enforcement team wins Premier

Congratulations to the Civil Enforcement Team of Court Services, Alberta Justice. On June 19, 1997, the Premier of Alberta, the Honourable Ralph KLEIN, presented the Silver Award of the 1997 Premier's Award of excellence to members of the Team. The Premier's Award recognizes the Team's outstanding contribution of service to the Sheriff's Office.

The success of the Civil Enforcement Initiative could be understood through its goals and achievements :

GOAL 1

To streamline the process of debt collection and remove unnecessary regulatory obstacles, and in turn reduce the cost to the private sector of doing business in Alberta.

Achievements

The process of debt collection has been streamlined and the unnecessary regulatory obstacles have been removed. In the previous system, not only did the Sheriff's Office perform seizures, the creditor could obtain a court order for a private bailiff to perform seizures. Now, all seizures are performed by licensed bailiffs under the auspices of civil enforcement agencies. In the previous system, a writ of execution obtained in one judicial district could not be enforced in another judicial district. Now, a writ of enforcement is enforceable anywhere in the province.

GOAL 2

To modernize and rationalize the law regarding the enforcement of money judgments and prejudgment remedies as recommended by the Alberta Law Reform Institute and published in its Reports on the Enforcement of Money Judgments and Prejudgment Remedies following a seven year in-depth review of creditor law in Alberta.

Achievements

The law regarding the enforcement of money judgments and prejudgment remedies have been modernized and rationalized. In the past, there were several Acts which were concerned with seizures. There is now one Act, the Civil enforcement act, which is concerned with the enforcement of money judgments.

GOAL 3

To eliminate existing duplication in registry functions between the Sheriff's Office and the Personal Property Registry by amalgamating the collection of information at the Personal Property registry, thereby providing





's Award

a more inclusive and comprehensive one-stop province-wide registry for Albertans.

Achievements

Duplication in registry functions between the sheriff's Office and the Personal Property Registry has been removed. In the past, the creditor had to gather information from several sources regarding the execution of a writ. The collection of information is now at the personal Property Registry, which is accessible from many locations in the province.

GOAL 4

To provide new business opportunities for the private sector, achieve significant cost savings for the Government of Alberta, and improve the availability and delivery of services to creditors by outsourcing the seizure activities of the Sheriff's Office.

Achievements

New business opportunities for the private sector have been created and significant cost savings for the Government of Alberta have been achieved. In the

past, there was one government operated Sheriff's Office which performed seizures. Now, there are twenty-three private civil collection agencies operating in the province, which is slightly larger than France. In the past, creditors had no choice as to who performed seizures. Now, creditors can choose from the twenty-three agencies.

To ensure a successful venture, a diverse group of innovative and dedicated individuals coordinated the project management. Their expertise was used to develop procedures for extensive public consultation and information dissemination, a forms and procedures development process, educational programs for stakeholders and a training program for staff.

The project achieved \$ 1.8 million in cost savings and culminated with the proclamation of the *Civil Enforcement Act* on January 1, 1996. A solid project plan, rigorous process control and excellent stakeholder input made this benchmark initiative a winning entry. The project is being looked at by other Canadian jurisdictions as a model for successful change, and has previously received international recognition through this magazine.

Du statut de l'huissier de justice du Sénégal

La profession d'huissier de justice est connue au Sénégal depuis l'époque coloniale.

Le décret du 3 septembre 1960 organisant la profession fut parmi les premiers textes adoptés après l'indépendance (4 avril 1960).

Et jusqu'en 1980 le Sénégal comptait une quinzaine d'huissiers relativement âgés avec un niveau d'études variable.

L'évolution économique, la complexité des tâches de l'huissier et le nombre sans cesse croissant des diplômés de l'enseignement supérieur, sans emploi, intéressés par la profession, ne manquèrent pas d'interpeller les autorités.

C'est ainsi que le statut des huissiers de justice fut revu avec introduction de nouveaux critères de diplôme (la maîtrise en droit) et de compétence, mais aussi de conditions d'accès, notamment par un concours obligatoire.

Malheureusement, le décret du 15 juin 1989 fixant le statut des huissiers de justice bien qu'instituant l'assurance risques professionnels, ce qui est fort salubre, confirme la non patrimonialité des charges et introduit une retraite à 65 ans.

Ce texte sera sans doute révisé sous peu car notre Ministre de la Justice sur la demande des huis-

siers de justice a décidé de substituer à l'Association Nationale des Huissiers de Justice un « ordre national ».

Pour faire l'économie du texte de ce décret en cours de signature, en voici les grandes lignes :

«...Les huissiers de justice du Sénégal sont regroupés au sein d'un Conseil de l'Ordre des Huissiers de Justice dont le siège social est fixé dans le ressort de la cour d'appel à Dakar.

Le Conseil de l'Ordre :

- veille à la sauvegarde des droits et intérêts communs de ses membres,

- prévient et concilie tous les différends d'ordre professionnel entre les huissiers inscrits,

- donne son avis sur la création et la suppression d'offices d'huissier,

- désigne le ou les huissiers membres du jury d'examen,

- établit son budget de fonctionnement et répartit ses charges entre ses membres,

- organise le recrutement et la formation des Clercs, l'admission au stage des candidats aux fonctions d'huissier, dirige la formation continue des huissiers,

- donne son avis si nécessaire au Ministre de la Justice sur les questions professionnelles relevant de ses attributions etc...

Parallèlement à ce décret un projet de loi instituant la société civile professionnelle (pour toutes les professions libérales) a été présenté.



Me Yacine SENE

Les huissiers de justice dont le nombre ne tardera pas à s'accroître (50 dont 92 % de maîtres en droit) fondent beaucoup d'espoirs sur ces deux textes.

En effet, le premier qui s'impose à tous leur permettra d'asseoir la discipline et d'appréhender avec plus de rigueur certains cas préoccupants telles que la retraite et la couverture sociale, la seule parade existant actuellement étant le contrat d'assurance vieillesse.

La deuxième constitue un avantage certain puisqu'il contribuera largement à la rationalisation du travail et à l'allégement des charges. Mieux encore les parts lui revenant permettront à l'huissier de justice de bénéficier, au moins, d'un capital en cas de cessation d'activités.

Yacine SENE

Président de l'Association Nationale des Huissiers de Justice du Sénégal



The Office of Bailiff in Sénégal

The profession has existed in Senegal since colonial times. The decree of 3 September 1960 organising the profession was one of the first provisions to be adopted after independence on 4 April 1960.

Until 1980, Senegal had about 15 relatively old bailiffs with varying levels of education.

Economic changes, the complexity of the bailiffs work and the ever growing number of unemployed graduates with an interest in the profession did not fail to attract the attention of the government.

And so the professional status of the bailiff came under review with the introduction of new selection criteria (Master's degree in Law and competence, and other entry conditions, notably a compulsory competitive examination).

The decree of 15 June 1989 defines the status of bailiffs. Unfortunately, although it introduces insurance for professional liability,

which is a very good thing, it confirms the non-pecuniary nature of the charges and introduces retirement at 65.

At the request of the bailiffs, the Minister of Justice has decided to replace the National Association of Bailiffs by a "national order" and so the provision will soon be revised no doubt.

To avoid writing out the text of the decree to be signed, the main principles are as follows :

"... The Bailiffs of Senegal will be members of a Council of the Order of Bailiffs whose head office will be within the judicial district of the Dakar Court of Appeal.

The Council of the Order :

- will safeguard the rights and common interests of its members,
- will anticipate and reconcile all disputes of a professional nature between registered bailiffs,
- will advise on the creation and closure of bailiffs' practices,
- will appoint bailiffs to oral examination panels,
- will establish its operating budget and distribute the charges between members,
- will organise the recruitment and training of clerks and the admission to training courses of candidates wishing to be bailiffs and will manage the in-service training of bailiffs,

- will advise the Ministry of Justice, if need be, on professional questions relating to its powers etc.

At the same time a bill creating the Société Civile Professionnelle (civil law professional partnership) for all the liberal professions was introduced.

Bailiffs, whose numbers are set to increase (50 of whom 92 % have master's degrees in Law), have great hopes of these provisions.

Indeed the first, which will apply to everybody, will enable them to establish the profession and to have a clearer idea of certain worrying situations such as retirement and social cover, the only option currently available being retirement insurance.

The second will certainly be advantageous, as it will make a significant contribution to the rationalisation of the work and to a reduction in charges. Better still, in the event of the bailiff ceasing to practise, he will receive a share of the capital.

Yacine SENE
President of the National Association of Bailiffs of Senegal



Congrès de DAKAR : Le soutien à la formation de l'U.I.H.J.

Au séminaire de Dakar (avril 1996), les nombreux huissiers de justice y ayant participé avaient souhaité bénéficier de cours de perfectionnement.



Magatte DIOP, Directeur des Affaires Civiles et des Sceaux, et Mme SENE

Devant cette volonté, l'Union Internationale et la Chambre Nationale française, par leurs présidents, acceptèrent de les assister en leur faisant, entre autre, bénéficier des cours de l'Ecole Nationale de Procédure et des stages.

La formation sera à nouveau évoquée au Conseil Permanent du 29 novembre 1996 la décision prise de démarrer les cours dès le début de l'année 1997.

I. Les cours de l'E.N.P.

Un règlement a été établi et transmis aux différentes chambres et associations le 17 décembre 1996. Toutefois, à ce jour, seuls le Cameroun, le Gabon et le Sénégal ont présenté les dossiers conformes. Par conséquent, les cours débiteront avec eux pour l'année 1997/98.

Il est évident, qu'aucune inscription ne pourra être enregistrée

sans qu'il soit possible d'identifier le candidat à la formation. Aussi, il est rappelé que les dossiers doivent comporter :

- pour les huissiers : deux photocopies de leur carte professionnelle ou décret ou arrêté de nomination avec deux photos d'identité ;
- pour les clercs : deux photocopies de leur carte d'identité et deux photos, avec précision de l'étude avec laquelle ils sont en service.

Il est précisé que les inscriptions pour l'année 1998/99 seront reçues au secrétariat permanent jusqu'au 30 juin 1998.

II. Les stages

Conformément à la charte du stagiaire de l'U.I.H.J., les stages pour les huissiers africains se dé-

rouleront **entre le 1^{er} février et le 30 juin 1998.**

Les chefs de délégations sont priés de transmettre, dans les meilleurs délais, les dossiers des postulants au secrétariat permanent, étant indiqué qu'ils seront composés de mêmes éléments visés ci-dessus avec la précision de la période de 15 jours choisie dans l'intervalle pour accomplir le stage qui sera effectué, conformément à la charte, dans deux études différentes (2 x 8).

Les orientations devant être planifiées, il est urgent de faire le nécessaire dès à présent.

III. Réunions et séminaires

Conformément à la décision prise à Stockholm, un conseil permanent sera tenu en Afrique chaque année dans le premier se-



mestre. Des séminaires sont également au programme.

L'ensemble sera planifié pour faciliter le suivi et l'organisation des manifestations.

Le premier conseil permanent aura lieu au BENIN, suivi le lendemain d'un séminaire sur les procédures de recouvrements et les voies d'exécution instituées par l'OHADA.

La situation géographique du Bénin facilitera le transport et favorisera la participation de tous les pays membres de l'Union.

Par ailleurs, l'école de formation de l'OHADA étant située au Bénin, une rencontre avec l'autorité de cette institution nous sera d'un grand apport.

Il faut saluer ici l'intérêt que le président ISNARD et les membres de l'Union portent à l'OHADA.

Je ne terminerai pas sans rappeler les recommandations du président ISNARD relatives à l'organisation de séminaires nationaux de formation et d'information.

Chaque organisation professionnelle devrait envisager au moins une fois par an un séminaire par rapport aux problèmes spécifiques au niveau local ou des journées portes ouvertes pour promouvoir la profession et informer le public. C'est notre devoir et notre intérêt.

Yacine SENE
Secrétaire Permanent
pour l'Afrique

Support for training provided by the International Union of Sheriff Officers and Judicial Officers

At the Dakar seminar in April 1996, the many bailiffs who were able to participate expressed the wish to receive further training.

In the light of this wish, the International Union and the French National Chamber, through the intermediary of their president, agreed to help by arranging for them to attend courses at the Ecole Nationale de Procédure (National School of Procedure) and to undergo training periods, among other things.

Training was mentioned again at the Permanent Council meeting on 29 November 1996, and a decision was taken to staff courses as from the beginning of 1997.

1. E.N.P. courses

Regulations were drawn up and sent to the various chambers and associations on 17 December 1996. However, at the present time, only Cameroon, Gabon and Senegal have presented files as requested.

In consequence, the courses will staff with them for the year 1997/98.

Obviously no registration will be accepted unless it is possible to identify the candidate.

Files must also include:

- for bailiffs: two photocopies of their professional card or decree or notice of appointment with two passport type photos ;
- for clerks: two photocopies of their identity cards and two photos, and details of the practice in which they are employed.

Registrations for 1998/99 will be received at the permanent office until 30 June 1998.

II. Training periods

In accordance with the U.I.H.J. trainees' charter, training periods for African bailiffs will take place between 1 February 1998 and 30 June 1998.

Heads of delegation are asked to send candidates' files to the permanent secretary as soon as possible. They should include the items mentioned above and should specify the two week period chosen for the training. The training period will be accomplished in two different practices (2 x 7) in accordance with the charter.

As the choices must be planned, it is very important to complete the formalities as of now.

III. Meetings and seminars

In accordance with the decision taken in Stockholm, a permanent council will be held in Africa each year during the first six months.

Seminars will also be included in the programme.

The whole thing will be planned to facilitate attendance and the organisation of events.

The first permanent council will be held in Benin, with a seminar on the following day on recovery procedure and methods of execution introduced by the OHADA. The geographical situation of Benin will facilitate transport and will encourage the participation of all the member countries of the Union.

In addition, as the OHADA training school is located in

Benin, a meeting with the governing body of the institution will be very useful.

I would like to take the opportunity to thank Maître ISNARD and the members of the Union for the interest they have shown in OHADA.

I would like to close by mentioning Maître ISNARD's recommendations on the organisation of national seminars for training and information.

Each professional organisation should envisage at least one seminar a year on specific problems at local level or open days to promote the profession and inform the public.

It is our duty and in our interest.

Yacine SENE

Permanent Secretary for Africa



Le Palais présidentiel à DAKAR



*V*isite d'une délégation vietnamienne à Paris du 23 juin au 2 juillet 1997



De gauche à droite : M. BUI LE THAI, M. HOANG THO KHIEM, M. NGUYEN DUC CHINH, M. BUI JUANG MINH and Mme HOANG THI THUY-HANG

En application des accords de coopération signés entre le Gouvernement de la République Socialiste du Viêt-nam et la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France, une mission d'experts du Ministère de la Justice du Viêt-nam s'est rendue en France du 23 juin au 2 juillet.

Le groupe d'experts était composé des membres de la commission chargée d'élaborer le projet de réaménagement de la profession d'huissier de justice au Viêt-nam.

La délégation vietnamienne s'est tout d'abord dirigée vers Paris où elle a été reçue par M. TRUCHE, Premier Président de la Cour de Cassation et par M. CAVARROC, Directeur des Affaires Civiles et du Sceau.

Avant de visiter plusieurs études parisiennes et d'être accueillis par la Chambre de Paris, les experts vietnamiens ont longuement examiné dans les locaux de la Chambre Nationale le fonctionnement des différents services (caisse de prêts, assurances, SCT). La délégation a, en outre, marqué un vif intérêt pour l'organisation des services de formation et de recyclage des huissiers de justice français.

La deuxième partie du programme se poursuivait par un séjour dans la cour d'Aix-en-Provence. Une journée de travail avait été programmée dans une étude de l'arrondissement d'Aix-en-Provence où les visiteurs purent découvrir par le détail l'organisation d'un office avec toute sa logistique ; naturellement le dispositif informatique et la performance des programmes de développement de l'activité suscitèrent de nombreux commentaires.

Les experts vietnamiens ont ensuite été accueillis par le président REMUZAT à la Chambre Régionale, puis à la faculté de droit d'Aix où toute une matinée de travail fut consacrée, en présence du professeur COUPET, à la présentation des études de droit, puis à la coopération des professionnels dans les enseignements du troisième cycle avec notamment un commentaire particulier sur le DESS de voies d'exécution créé voilà trois ans.

Pour parfaire l'éclairage de l'exercice de la profession d'huissier de justice en France en corrélation avec les autres organes du système français, les experts furent conviés à rencontrer les avocats à l'occasion d'une réception offerte par le Bâtonnier MATHIEU.

Enfin, ultime champ d'investigation avec la rencontre orchestrée avec les magistrats consulaires du Tribunal de Commerce de Salon de Provence.

Là, le président, M. CHAUVIN, faisait une démonstration appliquée des vertus du registre du commerce et du système de publicité accessoire à une indispensable utilité pour la mise en œuvre des voies d'exécution.

Un vaste chantier s'ouvre maintenant pour la renaissance de la profession d'huissier de justice au Viêt-nam mais, de

l'avis des membres de la mission, les riches enseignements tirés du séjour en France seront de nature à permettre d'apporter de nombreuses illustrations en faveur de ce renouveau.

* La mission était composée de :

- M. HOANG THO KHIEM, *Chef du Service de l'Exécution des jugements - Ministère de la Justice, Chef de la Délégation*

- M. NGUYEN DUC CHINH, *Directeur-adjoint, Service judiciaire de Ho Chi Minh-Ville*

- M. BUI JUANG MINH, *Chef du Bureau de l'exécution des jugements de Hanoi*

- Mme HOANG THI THUY HANG, *Expert principal du Département du Droit Civil et économique, Ministère de la Justice, membre du groupe de rédacteurs du projet de loi sur l'exécution des jugements*

- M. BUI LE THAI, *interprète*



The visit of the Vietnamese delegation to Paris 23 June - 2 July

Subsequent to the co-operation agreements signed between the government of the Socialist Republic of Vietnam and the French National Chamber of Bailiffs, a party of experts' from the Vietnamese Ministry of Justice visited France from 23 June to 2 July.

The group was made up of the members of a commission charged with drawing up a plan for the reorganisation of the profession of bailiff in Vietnam.

The Vietnamese delegation visited Paris first of all where they were received by Mr. TRUCHE, President of the Court of Cassation, and by Mr. CAVARROC, Director of Civil Affairs and of the Seal.

Before visiting several Paris practices and the Paris Chamber, the party spent a long time examining the functioning of various departments (loans office, insu-

rance, SCT) at the offices of the National Chamber. They also showed a keen interest in the organisation of the training department and the retraining of French bailiffs.

The second part of the programme began with a visit to the Court of Aix-en-Provence.

The organisers had planned one day in a practice in the judicial district of Aix where the visitors were able to see the organisation of a practice in detail, with all its logistics ; naturally the computer equipment and the performance of the programmes designed to develop business aroused numerous comments.

The Vietnamese experts were then received by Mr. REMUZAT, President of the Regional Chamber. After this they visited the Law Department at the University of Aix where a whole morning was given over to a presentation of legal studies, in the presence of Professor COUPET. The party was then told about the involvement of professionals in the teaching of graduate students, with a special commentary on the DESS2 in execution, which was created three years ago.

To complete the picture of the professional activities of French bailiffs and their relations with other parts of the French system, the experts were invited to meet advocates at a reception organised by Maître MATHIEU, the Pre-

sident of the Bar. The party completed its investigations at the Commercial Court of Salon-de-Provence where they were able to meet the members of the Court. Mr. CHAUVIN, the Presiding Judge, gave an applied demonstration of the virtues of the Commercial Register and the system of giving notice, which is an indispensable tool for those charged with effecting execution.

A vast amount of work must now be done if the profession is to be revived in Vietnam, but the visitors all felt that they had learnt a great deal from their stay in France which would help them to encourage the revival.

1. The party consisted of :

- Mr. HOANG THO KHIEM : Head of the Department of the Execution of Judgments, Ministry of Justice, Head of the Delegation.
- Mr. NGUYEN DUC CHINH : Assistant Director, Legal Department, Ho Chi Minh City
- Mr. BUI KUANG MINH : Head of the Office of the Execution of Judgments, Hanoi
- Mrs. HOANG THI THUY HANG : Principal Expert of the Department of Civil and Economic Law, Ministry of Justice, Member of the group responsible for drafting the bill on the execution of judgments.
- Mr. BUI LE THAI : Interpreter

2. DESS : post graduate degree.





Séminaire d'Hanoï et de Hô Chi Minh-Ville du 18 au 22 août 1997

Dans le cadre du programme élaboré par la Maison vietnamo-Française du droit à Hanoï, deux séminaires portant sur l'exécution des jugements et sur le statut de l'huissier de justice français ont eu lieu au Viêt-nam avec la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France et la participation de l'Union Internationale des Huissiers de Justice.

La délégation de la Chambre Nationale française était composée de Me Roland SOULARD, Président, de Me Dominique HECTOR, Vice-président et de Mme Annie BALAND, conseiller à la Cour d'appel de Paris, l'Union Internationale était représentée par son Président, Me Jacques ISNARD.

La première manifestation s'est déroulée à Hanoï au siège de la Maison du Droit, vietnamo-française (18/19 août) avec pour thème "L'exécution des jugements civils".

La séance d'ouverture à laquelle assistait un grand nombre de magistrats, notaires, agents d'exécution, spécialistes de centres de recherches, universitaires... était placée sous la présidence de M. KHIEM, Directeur du Département de Droit Civil et de Mes HIEU et THUY, Directeurs adjoints.

M. BINH, Directeur de la Maison du Droit présentait les personnalités et adressait de chaleureux propos d'accueil aux experts dont il se plaisait à évoquer leur fidèle présence. C'est en effet, le troisième séminaire qu'anime la Maison du Droit en coopération avec la profession d'huissier de justice.

M. BINH brossait un tableau des relations entre les autorités vietnamiennes et la Chambre Nationale et se félicitait de la fertilité des échanges qu'offrait la coopération avec les huissiers de justice français.

M. GUILLOU, Directeur adjoint présentait les quatre experts venus de l'hexagone et indiquait

qu'après les rencontres des années précédentes il convenait, maintenant d'affiner les acquis en se penchant sur les expériences vécues en France par les praticiens, ceci afin de faciliter l'éclosion des textes sur les voies d'exécution en cours de préparation au Viet-Nam.

Ces deux journées de réflexion ont été articulées autour d'exposés relatifs aux procédures en matière sociale (logement, famille, salaires, crédits) en matière économique (fonds de commerce, moyens de paiement, valeurs mobilières) et aux procédures d'exécution dans le régime de la faillite (procédures collectives) ; enfin, un large débat devait être consacré au statut de l'huissier de justice français.

Quelques points particuliers firent, en outre, l'objet de confrontations intéressées (charge des frais, chèque sans provision), voire passionnées (expulsion, saisie arrêt des rémunérations...)

A l'issue de ce séminaire, la délégation française devait être reçue au siège du bureau des exécutions à Hanoï par M. BINH son directeur qui avait déjà eu l'occasion d'effectuer une visite en France dans différentes études à Paris et en province.



Il est clair, comme devaient le souligner les interlocuteurs vietnamiens, que tant le statut de l'huissier de justice que le régime des voies d'exécution en vigueur en France suscitent un puissant intérêt au Viet-nam ; au demeurant, cette situation n'est pas sans sensibiliser les techniciens vietnamiens chargés d'élaborer les projets de réforme.

S'agissant du statut à caractère libéral, il est manifeste que son adoption ne serait qu'une réintégration dans le système judiciaire de ce pays puisque -il convient de le rappeler- ce régime était en vigueur notamment dans le sud jusqu'en 1975. D'ailleurs, selon les autorités vietnamiennes, il existe encore d'anciens huissiers de justice (naturellement aujourd'hui retraités) qui ont pu témoigner de l'exercice de leur activité libérale durant cette période.



Un deuxième séminaire devait encore se tenir à Hô Chi Minh-Ville (21/22 août).

Il importe d'indiquer que depuis la création de la Maison vietnamo-française du droit, c'est la première fois que se tenait à Hô Chi Minh-Ville une telle manifestation.

Le thème abordé, "Les huissiers de justice et l'exécution des décisions judiciaires", permettait de développer devant une cinquantaine d'agents d'exécution et aussi un grand nombre d'avocats, d'universitaires, de magistrats, de membres du parquet populaire et du personnel du ministère de la justice, les principes dégagés par

la réforme de 1993 avec le rôle imparté aux acteurs de l'exécution, notamment le juge de l'exécution (Mme BALAND) et l'huissier de justice (Me HECTOR).

Naturellement, l'exposé de Me SOULARD sur le statut de l'huissier de justice devait susciter un grand nombre d'interpellations tout comme l'organisation de l'Union Internationale présentée par Me ISNARD (financement des actions sociales, recouvrement des frais d'exécution, hiérarchie de l'Union sur les pays adhérents).

Dans une intervention liminaire, M. HO VAN THON, Directeur des services judiciaires de Hô Chi Minh-Ville avait soulevé les nombreux problèmes liés à l'exécution des décisions de justice et à l'organisation de l'activité judiciaire. Il souhaitait que ce séminaire permette à la partie vietnamienne de tirer de nombreux enseignements tandis que M. BINH, directeur de la Maison du Droit, présentait le thème des deux jour-

nées du séminaire après avoir mis en exergue l'intérêt de la coopération entre le Gouvernement vietnamien, la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et l'Union Internationale des Huissiers de Justice.

En conclusion, M. CHINH, directeur adjoint des services judiciaires et membre du groupe d'experts venus en France pour étudier le système français, devait se féliciter de la qualité des échanges entre les deux parties et affirmer « *qu'il convenait de considérer le succès de cette manifestation comme un premier pas dans une collaboration ardente entre la Maison Vietnamo-française du droit, la CNHJ, l'UIHJ et le service judiciaire de Hô Chi Minh-Ville* ».

Aux termes de ces deux séminaires, il fut convenu d'inscrire au programme de l'année 1998 de la Maison du Droit un nouveau cycle de conférences destinées à aborder le régime des mesures conservatoires.

L'AGENT D'EXECUTION AU VIET-NAM

Au Viêt-nam, les agents d'exécution exécutent :

- directement les décisions rendues par les juridictions inférieures du secteur dont ils dépendent
- sur désignation du directeur central (directeur des agents d'exécution), les décisions des juridictions provinciales. Les tribunaux provinciaux statuent suivant les cas, soit comme juridiction du premier degré, soit comme juridiction d'appel.
- sur instruction du chef du service d'exécution au Ministère de la Justice dans les autres cas.



Seminar in Hanoi and Ho Chi Minh City • 18-22 August 1997

As part of the programme drawn up by the Franco-Vietnamese House of Law in Hanoi, two seminars on the execution of judgments and the status of French bailiffs took place in Vietnam with the French National Chamber of Bailiffs and the participation of the International Union of Sheriff Officers.

The delegation from the French National Chamber was made up of Maître Roland SOULARD, President, Maître Dominique HEC-TOR, Vice President, and Mrs. Annie BALAND, Judge at the Paris Court of Appeal. The International Union was represented by its President, Maître Jacques ISNARD.

The first seminar was held in Hanoi at the head office of the Franco-Vietnamese House of Law on 18 and 19 August, on the subject of "the enforcement of civil judgments".

The opening session which was attended by a large number of judges, judicial officers, notaries, solicitors, enforcement agents, specialists from research centres, academics and others, was chaired by Mr. KHIEM, Director of the Department of Civil Law and MMrs. HIEU and THUY, Deputy Directors.

Mr. BINH, Director of the House of Law, presented the key personalities and made a speech of warm welcome. The fidelity and presence of the visitors gave him great pleasure. This was the third seminar to be organised by the House of Law in cooperation with the bailiffs' professional organisation.

Mr. BINH gave an overview of relations between the Vietnamese authorities and the National Chamber and said that exchanges with the French bailiffs had proved to be very fruitful.

Mr. GUILLOU, Deputy Director, introduced the four French ex-

perts and said that the time had come to build on the meetings of previous years and to look at the actual experiences of practitioners in France, with a view to facilitating the drafting of legislation on methods of enforcement which was currently under way in Vietnam.

The two days were organised around presentations about proceedings in social matters (housing, families, salaries, loans) and economic matters (businesses, methods of payments, stocks and bonds), and about execution procedures in bankruptcy proceedings (collective proceedings). Finally there was a wide-ranging discussion on the office of the bailiff in France.

Several items aroused concerned debate, namely costs and dishonoured cheques, while the tone became quite impassioned on the subject of evictions and the attachment of earnings.

At the conclusion of the seminar, the French party was received at the head office of the Office of Executions in Hanoi by Mr. MINH, its Director, who had already visited a number of practices in Paris and the French provinces.





It was obvious that both the office of bailiff and the system of enforcement in France aroused keen interest in Vietnam, as the Vietnamese themselves stressed. Indeed, the Vietnamese draftsmen charged with drawing up plans for reform were non indifferent to the situation.

As regards the independence of the office of bailiff, it is clear that if it were adopted it would only be a matter of returning to the former situation, as this system was in force in the South until 1975, as it should be remembered. Moreover, according to the Vietnamese authorities, there are still former bailiffs (naturally now retired) who are able to provide evidence of working as independent professionals during that time.



A second seminar was held in Ho Chi Minh City on 21 and 22 August.

It is noteworthy that this was the first such event in Ho Chi Minh City since the creation of the Franco-Vietnamese House of Law.

The subject under discussion "Bailiffs and the enforcement of judicial decisions" provided an opportunity to present the principles revealed by the 1993 reform, especially the roles assigned to those with responsibility for executions, notably the executions judge (Mrs. BALAND) and the bailiff (Maître HECTOR). The

audience was made up of fifty or so execution agents and a large number of advocates, academics, judges and law officers, members of the people's prosecuting authorities and personnel from the Ministry of Justice. Naturally, Maître SOULARD's presentation of the office of bailiff aroused a great many questions, as did the organisation of the International Union which was presented by Maître ISNARD (financing of social welfare, recovery of the costs of execution, the hierarchy of the Union in member countries).

In an introductory address Mr. HO VAN THON, Director of Legal Services of Ho Chi Minh City, spoke of the many problems related to the execution of judicial decisions and to the organisation of judicial activity. He hoped that the seminar would be of use to the Vietnamese party. Mr. BINH, Director of the House of Law, presented the theme for the two days

after laying emphasis on the value of cooperation between the Vietnamese government, the National Chamber of Bailiff and the International Union of Sheriff Officers and Judicial Officers.

In conclusion Mr. CHINH, Deputy Director of Legal Services and one of the group of experts which visited France to study the French system, was delighted by the quality of exchanges between the two parties and added that the success of the event should be seen as the first step in an enthusiastic collaboration between the Franco-Vietnamese House of Law, the National Chamber and the UIHJ and the legal service of Ho Chi Minh City.

At the end of the two seminars, it was agreed to include in the programme of the House of Law for 1998 a new series of lectures on the system of protective measures.

THE EXECUTION AGENT IN VIETNAM

Vietnamese execution agents execute :

- directly, judgments given by lower courts in the sector in which they work.
- the decisions of provincial courts under the direction of the Central Director (of execution agents). Provincial courts rule either as a court of first instance or as a court of appeal, depending on the case.
- in the other cases, on the instructions of the Head of the Executions Department of the Ministry of Justice.



**UNION INTERNATIONALE
DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES**

INTERNATIONAL UNION OF JURIDICAL OFFICERS

42, RUE DE DOUAI - 75009 PARIS - TEL. 33 1 49 70 12 87 - FAX 33 1 40 16 99 35

BUREAU EXECUTIF 1997 - 2000

| | | |
|---------------------|------------------------------|----------|
| Président | Jacques ISNARD | France |
| 1ère Vice Président | Marie-Thérèse CAUPAIN | Belgique |
| Secrétaire | Dominique HECTOR | France |
| Trésorier | Jean CHRISTIN | Suisse |
| Trésorier adjoint | Léo NETTEN | Pays-Bas |
| Membres | Luc CLAES | Belgique |
| | Ghislain BROUHOT | France |

Secrétaire Général

René DUPERRAY (F)

Secrétaires permanents

Pour l'Amérique du Nord :

André MATHIEU

511, Place d'Armes Suite 8 -H2Y- 2W7 • MONTREAL (Québec) Canada
Tel. 15 149 823 154 - Fax : G 15 149 823 168 - WWW.PAQUETTE.CA.QC

Pour les pays scandinaves et l'Europe du Nord :

Nicola HESSLEN

kronofogdemyndigheten - S 405 16 GOTEBORG
Tel. 46 31 63 42 41 - Fax 46 31 63 42 91

Pour les pays Anglo-saxons :

Alexander WALKER

19 Royal Exchange Square • GLASGOW G1 3AB
Tel. 44 412 488 224 - FAX : 44 412 217 944

Pour les pays d'Afrique :

Yacine SENE

88, rue Félix Faure BP 127 • DAKAR - SENEGAL
Tel. 221 821 33 17 - Fax 221 822 83 42

Délégations permanentes

Pour l'Afrique Australe :

Me C.J.V.D.L. FOURIE

121, St Georges Str • SIMON'S TOWN
Tel. : 021 862 435

Pour les Caraïbes :

Me Jacky SIZAM Immeuble Diligent - appt. 12

Rue José Marti (Rex) • 97110 LA GUADELOUPE
Tel. 05 90 82 85 50 - Fax 05 90 82 51 97

| Membres Fondateurs | Membres Adhérents | Membres Observateurs | Membres Cooptés | Accord de coopération et missions d'expertise |
|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|--|
| *Belgique | *Afrique du Sud | *Hongrie | | |
| | *Algérie | *Ile Maurice | Danemark | |
| *France | Allemagne | *Irlande | Finlande | Viet-nam |
| | Autriche | *Madagascar | | |
| *Grèce | *Benin | *Mali | *Haïti | |
| | *Burkina Faso | *Maroc | | Cuba |
| Italie | *Cameroun | *Niger | Louisiane | NAPPS - USA |
| | *Canada | *Pologne | | |
| *Luxembourg | *Côte d'Ivoire | *Sénégal | Norvège | Lettonie |
| | *Congo | *Slovaquie | | |
| *Pays-Bas | *Ecosse | Suède | République de Russie | |
| | *Gabon | *Togo | | Brésil |
| *Suisse | | *Tunisie | Roumanie | |

* Pays exerçant la profession sous la forme libérale

Conseil Permanent de l'UIHJ

BENIN 8-9 Mai 1998



LONDRES 29 Mai 1998